

## COMPTE-RENDU

### Réunion du Bureau de la CLE SAGE BLV

*Jeudi 24 février 2011 à Saint-Barthélemy*

---

#### Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte rendu du Bureau du 27 janvier 2011
  2. Avis sur le dossier d'autorisation de la zone d'activités Portes de Chambaran
  3. Avis sur le projet d'aménagement foncier de la commune d'Anneyron
  4. Validation du CCTP relatif à l'accompagnement à l'élaboration des scénarios et au choix de la stratégie du SAGE
  5. Point sur la demande d'intégration de l'association « Les Amis des Moulins de l'Isère » dans la CLE
  6. Questions diverses
- 

#### Synthèse

- Le compte-rendu du Bureau du 27 janvier 2011 est approuvé.
  - Un avis favorable avec une remarque a été donné pour le dossier d'autorisation de la zone d'activités Portes de Chambaran.
  - Il a été pris acte du projet d'aménagement foncier de la commune d'Anneyron et émis plusieurs remarques.
  - Le CCTP relatif à l'accompagnement à l'élaboration des scénarios et au choix de la stratégie du SAGE a été approuvé.
  - Le Bureau n'est pas favorable à l'intégration dans la CLE de l'association des Amis des Moulins de l'Isère.
- 

#### 1 Approbation du compte-rendu du 27 janvier 2011

Claire MORAND précise que pour la réalisation de l'étude des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable, elle avait seulement souhaité qu'elle soit terminée fin 2011.

Le compte-rendu, intégrant la remarque de Claire Morand, est approuvé à l'unanimité.

Il est mis en ligne sur le site <http://www.gesteau.eaufrance.fr>.

#### 2 Avis sur le dossier d'autorisation de la zone d'activités Portes de Chambaran

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente la note technique préalable relative au dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau de la zone d'activités Portes de Chambaran. Elle précise que Marcel Bachasson, Président de la Communauté de Communes du Pays de Chambaran, s'est excusé de son absence à la réunion de Bureau.

Salvatore SAN FILIPPO fait remarquer, qu'en cas d'incendie et pour certains types d'activités, les eaux de

---

ruissellement pourraient contaminer la nappe en l'absence de by-pass permettant d'éviter l'infiltration des eaux de toiture. Il souhaite donc connaître le type d'entreprises qui s'installeront sur la zone d'activités.

Laurent Cyrot précise que la DDT ne demande jamais ce type de dispositifs pour les eaux de toiture.

Maurice PELISSIER répond que les entreprises qui s'installeront sur la zone d'activités ne sont pas encore connues.

Salvatore SAN FILIPPO indique qu'il a constaté que dans certains dossiers mis à l'enquête publique, les normes de rejets des eaux de voiries (sans traitement autre que débourbeur – déshuileur) sont moins contraignantes que les rejets d'eaux liées à des activités polluantes et donc soumises si besoin à traitement.

Jean-Paul NICOLET regrette que le maître d'ouvrage ne soit pas présent à cette réunion. Il aurait souhaité avoir plus d'informations sur l'inondabilité de la future zone d'activités.

Jean-Pierre BARBIER demande si les périmètres de protection du captage des Poipes ont été validés.

Les membres du Bureau n'ont pas cette information.

Freddy MARTIN-ROSSET demande s'il est pertinent que les eaux usées de Viriville soient épurées en aval de Beaurepaire et à 400 mètres à l'amont de captages d'eau potable. Il souhaiterait, dans le cas où la zone d'activités s'étendrait de nouveau, que les eaux usées puissent être épurées sur place.

Jean-Pierre BARBIER souhaite connaître la perméabilité de la nappe au niveau du site.

Jean-Paul NICOLET précise que la perméabilité est élevée.

➤ **Il est émis un avis favorable avec une remarque :**

- étant donné la vulnérabilité de la nappe et la présence d'un captage d'eau potable en aval hydraulique du site, une attention particulière devra être apportée dans le cas d'implantations d'entreprises potentiellement polluantes sur la zone d'activités.

### **3 Avis sur le projet d'aménagement foncier de la commune d'Anneyron**

Claire MORAND rappelle que les projets d'aménagement foncier sont soumis à la CLE pour information et non pour avis.

Jean-Baptiste VACHON explique que projet d'aménagement foncier de la commune d'Anneyron permettra de limiter l'impact du projet de déviation sur les exploitations agricoles. Il précise que suite à la réalisation de deux études, une étude initiale du site et de son environnement et une étude foncière et agricole, la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) a statué sur le périmètre, la nature de la procédure et a proposé des prescriptions environnementales. Le Conseil Général de la Drôme, maître d'ouvrage du projet d'aménagement foncier, a donc sollicité les communes concernées et la CLE afin qu'elles donnent leur avis sur le périmètre, le mode d'aménagement et les prescriptions proposées. Il sera ensuite pris un arrêté inter préfectoral qui s'imposera à la CCAF.

Jean-Paul NICOLET précise que, comme l'impact de la déviation aurait été très important pour trois agriculteurs, la commune a souhaité réaliser ce remembrement afin que l'emprise de la déviation soit supportée par l'ensemble des exploitants.

Jean-Pierre BARBIER demande si ce remembrement n'aura pas des impacts négatifs sur l'environnement.

Jean-Baptiste VACHON explique qu'un état initial complet de l'environnement a été réalisé et que si des chemins ou des haies sont supprimées, d'autres devront être créés. Il ajoute que, dans la mesure du possible, cet aménagement foncier devra également contribuer à améliorer l'état actuel de l'environnement.

Maurice PELISSIER souhaite que ce remembrement permette d'aider à retrouver le bon état des eaux.

Jean-Pierre BARBIER demande pour quelles raisons la CLE est sollicitée à ce stade.

Jean-Baptiste VACHON explique que la procédure débute et que la phase opérationnelle commencera dans environ 2 ans. En début de procédure, la CLE est consultée en amont de la prise de l'arrêté fixant notamment les prescriptions environnementales.

Laurent CYROT demande si un arrêté relatif aux travaux connexes sera pris.

Jean-Baptiste VACHON répond qu'il n'est pas prévu d'arrêté relatif aux travaux connexes mais qu'il pourra transmettre à la CLE le projet parcellaire et le projet de travaux connexes avant l'enquête publique.

Jean-Claude MONNET demande si les tracés des cours d'eau seront touchés par le remembrement et précise que l'Oron n'est pas un affluent de la Veuze.

Jean-Pierre BARBIER demande comment seront traitées les eaux pluviales de la déviation.

Jean-Paul NICOLET répond que les eaux pluviales seront traitées par des bassins de décantation avant d'être infiltrées.

#### Remarques concernant les prescriptions environnementales

Salvatore SAN FILIPPO note que la phrase précisant que « ces éléments seront compensés par des replantations sur la base des mêmes espèces » n'est pas adaptée pour les haies constituées notamment d'acacias.

Jean-Paul NICOLET précise que le périmètre du remembrement n'est pas concerné par les acacias.

Freddy MARTIN-ROSSET souhaite que la Communauté de Communes de Rhône Valloire soit associée aux aménagements prévus au niveau des cours d'eau.

Laurent CYROT demande quel est l'intérêt de réaliser des fossés d'évacuation permettant d'évacuer un débit décennal.

Jean-Baptiste VACHON explique que l'objectif est de ne pas augmenter les crues.

Jean-Pierre Barbier précise qu'aujourd'hui, on essaie plutôt de faire des talus pour retenir l'eau.

Laurent CYROT explique qu'il n'est pas nécessaire de protéger les champs des crues jusqu'à une fréquence décennale et demande quels sont les types de cultures présents sur le périmètre. Il ajoute qu'il souhaite que l'utilité de ces fossés soit justifiée.

Jean-Baptiste VACHON répond qu'il y a essentiellement des grandes cultures mais aussi des vergers et quelques prairies.

Christel CONSTANTIN-BERTIN note qu'il pourrait être intéressant d'acquérir des parcelles le long des cours

d'eau.

Laurent CYROT ajoute que l'acquisition des parcelles le long des cours d'eau pourra permettre de favoriser la divagation des cours d'eau.

Laurent CYROT remarque que toutes les zones humides visées par l'arrêté ministériel de 2009 devront être préservées. Il ajoute que le paragraphe sur les zones humides n'est pas clair.

► **Il est pris acte de ce projet avec plusieurs remarques :**

- la création de fossés d'évacuation de taille décennale n'apparaît pas justifiée ; il serait par contre intéressant de créer des fossés transversaux afin de ralentir les écoulements,
- toutes les zones humides répondant aux critères de l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 devront être préservées,
- l'aménagement foncier devra favoriser la maîtrise foncière des espaces de liberté des bords de cours d'eau afin de les préserver,
- la CLE souhaite être consultée lorsque le projet sera plus avancé, notamment lors de la préparation du projet parcellaire et du programme de travaux connexes.

## **4 Validation du CCTP relatif à l'accompagnement à l'élaboration des scénarios et au choix de la stratégie du SAGE**

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente le CCTP relatif à l'accompagnement à l'élaboration des scénarios et au choix de la stratégie du SAGE en précisant qu'il a été rédigé avec le groupe de travail constitué lors de la dernière réunion de bureau. Elle précise qu'elle a prévu entre 0 et 15 réunions de présentation des scénarios aux structures représentées à la CLE mais qu'il est nécessaire de fixer un nombre de réunion dans le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) afin de pouvoir analyser les offres.

Il est proposé d'indiquer 7 réunions dans le DQE.

Salvatore SAN FILIPPO souhaite que le titre « réorganisation des commissions » soit remplacé par « définition des commissions ».

Salvatore SAN FILIPO précise que lors des réunions de présentation des scénarios, il faudra associer les collectivités et les associations.

Claire MORAND précise qu'il manque des références sur les aspects socio-économiques dans les études disponibles précisées en annexe.

Christel CONSTANTIN-BERTIN explique qu'elle a fait des demandes mais qu'elle n'a pas encore récupéré les références précises des études existantes au niveau socio-économique.

Claire MORAND propose d'indiquer dans le cahier des charges que le bureau d'étude devra récupérer les données socio-économiques existantes et propose de préciser dans les études disponibles les documents des deux SCOT et le portrait de territoire de l'INSEE.

Christel CONSTANTIN-BERTIN propose aux membres du Bureau des critères de sélection des offres.

Après discussion, les critères de sélection des offres choisis sont les suivants :

- la qualité de l'approche méthodologique (45 %),
- les compétences des personnels et les références dans les domaines exercées (20 %),
- le prix des prestations (basé sur la somme du prix forfaitaire et du DQE) (30 %),

- les délais de réalisation (5 %).

➤ **Le CCTP intégrant les remarques faites par les membres du bureau est validé.**

## **5 Point sur la demande d'intégration de l'association « Les Amis des Moulins de l'Isère » dans la CLE**

L'association des Amis des Moulins de l'Isère a demandé son intégration dans la CLE par courrier en date du 29/01/11. Cette association, de 60 adhérents, a pour but principaux :

- la mise en valeur, la connaissance, la sauvegarde, la conservation et l'animation du patrimoine culturel et de tradition que représentent les moulins isérois,
- la défense des droits d'eau et l'environnement des moulins.

Christel CONSTANTIN-BERTIN précise que l'A3EBV ne souhaite plus être représentée à la CLE et demande s'il est nécessaire, étant donnée l'article 14 des règles de fonctionnement de la CLE, de réunir la CLE avant le renouvellement de la CLE par arrêté interpréfectoral.

Laurent CYROT répond que cet article s'applique pour les modifications des mandats en cours et non au moment du renouvellement complet de la CLE. La CLE devra se réunir lorsque l'arrêté interpréfectoral de renouvellement aura été pris afin de réaliser les élections.

Jean-Claude MONNET précise que l'association des moulins de l'Isère souhaite intégrer la CLE car elle a peur des actions visant à améliorer la continuité écologique.

Jean-Paul NICOLET note que cette association a pour compétence principale la sauvegarde des moulins, sujet qui ne concerne pas la CLE.

Jean-Claude MONNET indique que des parties de cours d'eau peuvent être court-circuité par les aménagements des moulins et que les vannages créent des retenues d'eau qui modifient le biotope.

➤ **Le Bureau de la CLE n'est pas favorable à l'intégration de cette association dans la CLE car son objet principal, la valorisation du patrimoine culturel, ne fait pas partie des objectifs de la CLE. Cependant, l'association des amis des moulins de l'Isère pourra, si elle le souhaite, participer à certains groupes de travail de la CLE.**

## **6 Questions diverses**

Demande d'avis du Cabinet Géomètres Experts CEAU

Le Cabinet Géomètres Experts CEAU a demandé l'avis de la CLE concernant l'infiltration des eaux pluviales dans le cadre de deux projets : la création d'une zone d'activités économiques à Anneyron et l'extension et la requalification d'une zone d'activités économiques à Moras-en-Valloire.

Freddy MARTIN-ROSSET précise que c'est la Communauté de Communes de Rhône Valloire qui pilote ces projets.

➤ **Il est décidé d'émettre un avis équivalent à celui donné pour la zone d'activités des Portes de Chambaran.**

### Fuite d'un pipeline à Revel-Tourdan et fuites de saumures entre Izeaux et Beaucroissant

Salvatore SAN FILIPO souhaite informer le Bureau de la CLE qu'une fuite importante d'hydrocarbures a eu lieu en décembre 2010 à Revel-Tourdan et que des fuites de saumures récurrentes ont eu lieu entre Izeaux et Beaucroissant en 2010 (2200 tonnes de saumures déversées).

Christel CONSTANTIN-BERTIN précise qu'elle a contacté la DREAL pour avoir des informations complémentaires concernant ces fuites. Pour la fuite de l'oléoduc à Revel-Tourdan, la DREAL a indiqué que la fuite était restée superficielle et que l'essentiel du produit avait pu être récupéré (soit par pompage, soit par évacuation des terres souillées). Pour les fuites de saumures, la DREAL a indiqué qu'elle avait demandé à l'entreprise de remplacer toutes les canalisations défectueuses, ce qui a été fait. Dans les deux cas, la DREAL a estimé qu'il n'y avait pas de risques de pollution de la nappe.

Salvatore SAN FILIPPO précise que la mise en place d'un circuit d'information est nécessaire pour avertir les maires et les acteurs de l'eau.

Jean-Paul NICOLET demande quel peut être le rôle de la CLE.

Claire MORAND indique qu'une réflexion sur ce sujet pourra avoir lieu lors de la rédaction du SAGE. Elle propose dans un premier temps de demander à la DREAL d'informer la CLE des accidents technologiques pouvant avoir un impact sur les milieux aquatiques.

**➤ Il est décidé de transmettre un courrier à la DREAL pour être informé des accidents technologiques.**

La séance est levée à 19h00.

## **6 Dates des prochaines réunions**

BUREAU	Jeudi 21 avril 2011 16h – 18h
--------	-------------------------------

---

M. Maurice PELISSIER,  
Président de la Commission Locale de l'Eau

## Liste des présents

Etaient présents :

Nom Prénom	Organisme
PELISSIER Maurice	Président de la CLE
BARBIER Jean-Pierre	CC Pays de Bièvre Liers
CYROT Laurent	MISE Isère DDT
MARTIN-ROSSET Freddy	CC Rhône-Valloire
MONNET Jean-Claude	Fédération de Pêche de la Drôme
MORAND Claire	Agence de l'Eau RM&C
NICOLET Jean-Paul	Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Pays d'Albon
SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA
CONSTANTIN-BERTIN Christel	Chargé de mission de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire
BENHIBA Karima	Secrétaire de la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire

Etaient excusés :

Nom Prénom	Organisme
BUDILLON-RABATEL Jean	UNICEM
FERMOND Lisiane	MISE Drôme - DDT
LIONET Jacques	MISE Isère - DDT
LOZANO Robert	Communauté de Communes Bièvre Est
LOUIS Mathias	Conseil Régional Rhône-Alpes
MIGNOT Philippe	Conseil Régional Rhône-Alpes
NUCCI Christian	Conseil Général Isère

Etaient absents :

Nom Prénom	Organisme
GABILLON Michel	CCI Nord Isère
GUERRY Jean-Louis	Syndicat du Lambroz et des Gouttes
LONJARET Emmanuelle	DREAL Rhône-Alpes
MARILLAT Robert	Syndicat intercommunal d'Aménagement Hydraulique Bièvre Liers Valloire
PETIT Jean-Luc	Chambre d'Agriculture de l'Isère